

# **Procès-verbal Users' Group – Réunion plénière 06/12/2018**

## **Présents :**

P. Adigbli (BDRA)  
W. Aertsens (INFRABEL)  
M. Catrycke (FEBEG)  
P. Claes (FEBELIEC)  
B. De Wispelaere (FEBEG)  
B. Gouverneur (Synergrid)  
S. Harlem (FEBEG)  
J. Mortier (FEBEG)  
K. Nijls (VOKA)  
M. Van Bossuyt (FEBELIEC)  
O. Van den Kerckhove (EFET)  
A. Vermeylen (BOP)

P. De Leener (Président – Elia)  
D. Zenner, J. Matthys-Donnadieu, F. Carton, R. Vande Zande (Elia)

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et ordre du jour de la réunion plénière
2. Approbation du PV de la réunion plénière du Users' Group du 13 septembre 2018
3. Consultations publiques en 2019 : première estimation
4. WG Belgian Grid – Révision du règlement technique fédéral :
  - 4.1 Exigences générales : décision des régulateurs régionaux
  - 4.2 Approbation de la recommandation du Users' Group d'Elia concernant la proposition de règlement technique fédéral adaptée par le SPF Économie
5. WG Balancing
  - 5.1 État des lieux des travaux en cours – WG Balancing
  - 5.2 État des lieux des travaux en cours – TF SR
6. GT System Operations and European Market Design
7. Flow Based (FB) : état d'avancement
8. Internet of Energy (IoE) : présentation
9. Divers
  - 9.1 Présentation des conclusions de l'enquête de satisfaction de la clientèle, menée en 2018, et du plan d'approche global
  - 9.2 Réunions plénières en 2019 – dates proposées

## **PROCES-VERBAL**

### **1. Ouverture et ordre du jour de la réunion plénière du 13 septembre 2018.**

Le Président ouvre la réunion plénière, souhaite la bienvenue à tous les participants et passe en revue l'ordre du jour.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du Users' Group du 13 septembre 2018.**

Le procès-verbal de la réunion plénière du 13 septembre 2018 n'a été transmis aux membres que quelques jours avant la réunion. En conséquence, le Président de la

réunion plénière a proposé d'octroyer aux membres un délai supplémentaire pour formuler leurs remarques et/ou suggestions.

Les remarques concernant le compte rendu peuvent donc être envoyées par e-mail au plus tard pour le 21 décembre 2018. Dans le cas où aucune remarque ne devait être reçue avant l'échéance susmentionnée, le procès-verbal sera approuvé.

### **3. Consultations publiques en 2019 : première estimation**

ELIA présente un aperçu des consultations au programme en 2019. On retiendra trois messages clés à cet égard :

- Bien que le nombre de consultations publiques diminue par rapport à 2018, ELIA prévoit une charge de travail plus importante pour les acteurs de marché.
- Plusieurs délais sont en outre liés à l'entrée en vigueur du futur règlement technique fédéral (prévue pour avril 2019). Si son entrée en vigueur accusait du retard, cela aurait évidemment un impact direct sur le planning/calendrier de certaines consultations publiques.
- Enfin, ELIA souhaite insister sur le fait qu'il s'agit d'une première proposition de planning, lequel doit encore être convenu avec le régulateur.

La FEBELIEC demande si cet aperçu ne reprend que les consultations d'ELIA, car il en existe également de nombreuses autres européennes et régionales. ELIA confirme que l'aperçu tient compte uniquement de celles dont l'initiative et l'obligation de consulter incombent à ELIA. La FEBELIEC souligne que le délai de 1 mois, tel que prévu dans les codes de réseau, constitue un minimum pour permettre aux fédérations de répondre correctement aux consultations publiques organisées. Elle demande aussi à ce que ce délai soit respecté autant que possible à l'avenir et, par exemple, à ne pas octroyer 2 à 3 semaines seulement.

La FEBEG ne peut s'empêcher de constater qu'une grande partie des consultations seront organisées en été, ce qui complique dès lors la tâche des associations qui veulent coordonner leurs positions en interne avec leurs membres. ELIA indique que nous nous sommes efforcés d'éviter cette situation autant que possible, mais que certains délais provenant du RTF ou des codes de réseau ne laissent que peu de marge de manœuvre.

BOP demande de communiquer cet aperçu aux acteurs de marché au plus vite, afin que les programmes de travail internes pour 2019 puissent être adaptés en conséquence. ELIA répond que cet aperçu (et tout autre document) sera transmis aux membres de la réunion au lendemain de celle-ci.

Pour terminer, le Président du WG Balancing précise que le planning tient également compte des nouveaux délais d'approbation / de décision du régulateur qui, avec les codes de réseau européens, peuvent aller jusqu'à 6 mois, ce qui contraint ELIA et les acteurs de marché à manœuvrer sur une courte période. Toutes les parties devront s'habituer à ce nouveau processus d'approbation et de mise en œuvre et, dans le courant de 2019, nous devons voir avec les acteurs de marché comment parvenir à un juste équilibre.

Le Président de la réunion plénière déclare que nous reviendrons, au début de l'année prochaine, sur les priorités et le planning des différents groupes de travail en 2019.

### **4. WG Belgian Grid (WG BG)**

#### 4.1. Exigences générales : décision des régulateurs régionaux

Le Président du WG BG explique que les exigences générales ont été soumises le 15 mai 2018 avec la proposition de RTF adapté et celle relative aux limites ABCD auprès du SPF Économie (DG Énergie), de la CREG et des trois régulateurs régionaux (la VREG, BRUGEL et la CWaPE).

Au niveau fédéral, aucune décision n'a été prise à ce jour concernant les exigences générales. Au niveau régional, en revanche, les trois régulateurs ont déjà arrêté un certain nombre de décisions. La proposition relative aux limites ABCD a ainsi été adoptée, mais ELIA a reçu un non-approbation pour ce qui concerne les exigences générales soumises. Point positif qui mérite d'être souligné : ce refus constituant une décision conjointe de l'ensemble des régulateurs. Par ailleurs, les remarques reçues consistent surtout en demandes de clarification ou de précision.

Dans les prochaines semaines, ELIA et les gestionnaires de réseau de distribution collaboreront afin d'y donner suite, et une concertation avec les trois régulateurs sera programmée afin d'essayer de répondre au mieux à leurs attentes. ELIA a l'intention de soumettre les exigences générales adaptées au premier trimestre de 2019. Une explication à ce sujet suivra au cours de la prochaine réunion du WG Belgian Grid (prévue pour février 2019).

La FEBEG demande si la CREG était également impliquée dans cette décision et si ces décisions sont publiques. Le Président du WG BG répond qu'ELIA ne dispose d'aucune indication quant à l'implication ou non de la CREG. Il ajoute que les décisions reçues n'ont pas encore été rendues publiques pour l'instant, mais que, les régulateurs ayant l'intention de le faire (publication en cours), ELIA peut les communiquer aux membres de la réunion plénière.

La FEBELIEC demande de tout de même veiller à la concertation nécessaire avec les GRFD afin d'examiner l'impact potentiel de la décision des régulateurs. Par ailleurs, en quoi cela a-t-il un lien avec le RTF ? Et qu'en sera-t-il si le SPF Économie prend une tout autre direction ?

#### 4.2. Approbation de la recommandation du Users' Group d'Elia concernant la proposition de règlement technique fédéral adaptée par le SPF Économie

Le Président du WG BG réexplique brièvement l'élaboration de la recommandation dans le cadre du WG BG et parcourt une nouvelle fois à un haut niveau les différents thèmes repris dans celle-ci. Aucun consensus n'a pu être trouvé sur 2 points, à savoir :

- les producteurs axés sur le processus ;
- l'article 168 §4 concernant les conditions suspensives du contrat de raccordement.

Comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur du Users' Group d'Elia, l'autorisation formelle de la réunion plénière est nécessaire. Aucune remarque écrite n'a été reçue avant cette réunion.

La FEBEG signale globalement qu'il ne faut pas donner l'impression que toutes les dispositions reprises dans la proposition de RTF ont été adoptées à l'unanimité entre ELIA et les acteurs de marché. Le Président du WG BG répond que telle n'est pas l'intention, la recommandation visant uniquement à avancer les éléments consensuels. La recommandation a été rédigée dans cette optique, mais ELIA prend acte de la réflexion de la FEBEG.

Pour la FEBELIEC, le fait que le SPF Économie et les régulateurs aient été informés à chaque étape de l'élaboration de cette recommandation pose problème. Une réflexion s'impose donc sur le fonctionnement des différents groupes de travail du Users' Group, ainsi que la présence et le rôle des régulateurs et du SPF Économie à ce niveau. D'autant plus si on tient compte du fait que le rôle de la CREG sera formalisé à ce niveau par le biais du RTF ? La FEBEG répond que, suivant la phase du processus de révision du RTF, l'information constante de ces parties fut un choix délibéré pour leur

permettre, pendant leur travail de révision, de suivre les considérations des acteurs de marché et de les inclure en temps utile. Le Président du WG BG admet qu'il s'agit certainement d'une réflexion qu'ELIA et les acteurs de marché doivent mener pour voir comment nous souhaitons continuer à nous organiser à l'avenir.

La recommandation du Users' Group d'Elia concernant la proposition de RTF adaptée par le SPF Économie a été approuvée à l'unanimité par la réunion plénière et sera transmise à l'ensemble des parties concernées (le Ministre, le SPF Économie et les régulateurs).

## **5. WG Balancing**

### **4.1 État des lieux des travaux en cours – WG Balancing**

Le Président du WG Balancing présente un état des lieux des travaux en cours dans le WG Balancing par thème.

#### aFFR

Le Président du WG Balancing signale que la note de concept a été publiée sur le site Web d'Elia. La consultation relative au plan de mise en œuvre est en outre terminée. Le Président du WG Balancing remercie d'ailleurs tous les acteurs de marché pour les réactions reçues. Elles ont donné lieu aux quelques adaptations apportées au concept.

À l'heure actuelle, ELIA ne voit aucun avantage à procéder dans l'immédiat à l'application du ToE à ce produit en raison du processus de mise en œuvre effectivement laborieux. Une réévaluation sera réalisée ultérieurement.

La publication du plan de mise en œuvre définitif est déjà fixée à décembre 2018, car on prévoit un impact considérable du côté des acteurs de marché.

#### mFFR

Là encore, la note de concept à ce sujet a été publiée sur le site Web d'Elia, et le Président du WG Balancing souhaite remercier l'ensemble des acteurs de marché pour les réactions recueillies lors de la consultation publique. ELIA peut confirmer que ces réactions ont elles aussi permis d'apporter des adaptations au concept proposé.

La mise en service est prévue pour février 2020, mais tout dépendra évidemment des décisions réglementaires nécessaires (délai de décision fixé à 6 mois pour la CREG).

#### Offshore Integration

Le Président du WG Balancing donne un aperçu des dernières évolutions et actions entreprises (atelier et concertation bilatérale).

La FEBEG se demande si cela peut être imposé sans mandat formel dans le RTF. De fait, l'article du nouveau RTF étant encore en pleine discussion pour le moment, elle préfère ne pas procéder trop tôt à la mise en œuvre. La FEBEG souligne en outre qu'il s'agit ici d'une appréciation de l'exécution du travail de l'ARP, ce qui ne revient pas à ELIA. Les principes sont acceptables jusqu'aux offres décrementales, mais il apparaît encore plusieurs imprécisions par la suite. Le Président du WG Balancing entend que ce point reste à discuter mais, si l'ARP n'effectue pas son travail correctement, il est important que le gestionnaire de réseau de transport puisse prendre les mesures nécessaires dans cette situation exceptionnelle. Si le gestionnaire de réseau de transport doit intervenir, cela voudra malheureusement dire que quelqu'un a mal fait ses « devoirs » et que les conséquences financières qui en découlent seront répercutées. La FEBELIEC abonde dans le sens d'ELIA et s'interroge sur l'alternative envisageable. La FEBEG répond que le redispatching pourrait en être une. Le problème reste qu'à l'heure actuelle l'ARP est tenu à une obligation de moyens (personne ne se met en déséquilibre intentionnellement), et qu'ELIA déterminera à un moment donné si l'ARP est ou non en tort et qui devra en assumer le coût, alors qu'en principe seul un

tribunal peut se prononcer à ce sujet. Le Président du WG Balancing conçoit qu'il importe de décrire clairement tous les principes dans le contrat ARP. Les outils de prévision conçus en collaboration avec l'IRM serviront à procéder aux constatations nécessaires. Plusieurs ateliers avec les acteurs de marché seront organisés pour donner des explications à ce sujet. BOP demande quand est-ce que ces ateliers seront prévus, afin que ses membres puissent se libérer. ELIA répond que les ateliers seront programmés dans les jours à venir.

Enfin, la FEBEG déclare que les flux opérationnels restent effectivement à discuter, mais que le principe de base est fondamentalement incorrect, à savoir qu'ELIA puisse se prononcer sur le fait que l'ARP commettrait une faute en exécutant ses tâches. La FEBELIEC répond que les utilisateurs du réseau n'ont pas à assumer les conséquences financières de telles erreurs. Ce à quoi la FEBEG réplique que nous n'avons pas le droit non plus de faire retomber les coûts sur une partie qui n'a fait qu'agir en son âme et conscience.

Le Président de la réunion plénière tient à remercier les différentes parties pour leurs diverses observations et prises de position. Il n'est évidemment dans l'intérêt de personne de tomber dans une impasse, mais il importe de mener cette discussion afin d'aboutir à une solution optimale qui permette d'éviter ce genre de situations. La FEBEG rappelle qu'elle tient à connaître la vision du régulateur à ce sujet.

#### 4.2. État des lieux des travaux en cours – TF SR

##### Adequacy outlook with 2019-2020 (SR)

Commentant les conclusions de l'étude, le Président du WG Balancing examine deux scénarios :

- un scénario « base case », comprenant les indisponibilités planifiées et statistiques ;
- une sensibilité (c.-à-d. « low probability, high impact ») qui prend également en compte une indisponibilité supplémentaire de 1,5 GW. Une première conclusion importante à cet égard est que la Belgique est très sensible à l'indisponibilité des unités nucléaires françaises.

La FEBELIEC demande si l'on a également tenu compte d'une indisponibilité supérieure à celle de 1,5 GW.

ELIA conclut globalement de l'analyse que la réserve stratégique ne sera pas nécessaire pour l'hiver 2019-2020. Cela s'explique en partie par la présence de NemoLink, le retour de certaines unités de production sur le marché, l'introduction de la règle de 20 % de RAM minimum, etc.

La FEBEG s'étonne quelque peu de cette conclusion, compte tenu de l'installation de plusieurs groupes de secours et de toute la communication au sujet d'une situation précaire. Le Président de la réunion plénière comprend cette observation, étant donné la situation effectivement précaire de cet hiver. Les indisponibilités imprévues comme celles qu'on a connues en hiver n'en restent pas moins une situation tout à fait exceptionnelle.

La consultation publique relative à la Procédure de constitution commencera dans les prochains jours.

##### 10-years adequacy and flexibility study

Le Président du WG Balancing explique qu'ELIA entamera bientôt les travaux pour cette étude. À cet égard, nous voyons à long terme, à savoir jusqu'à l'horizon 2020-2030. Outre les besoins en matière d'adéquation, ELIA se penchera sur les besoins de flexibilité du système (toutefois sans aucun dimensionnement des réserves). Une méthodologie inédite sera élaborée à cette fin et discutée à l'occasion d'un atelier avec les membres de la Taskforce.

La FEBEG demande comment on compte faire le lien avec la problématique offshore discutée précédemment et l'éventuelle défaillance des parcs éoliens, et quel est l'impact

potentiel sur l'adéquation. Quand on envisage la défaillance d'unités nucléaires, pourquoi cette comparaison ne s'appliquerait-elle pas aux parcs éoliens offshore en cas de tempête ? La FEBELIEC répète que les ARP doivent prendre leurs responsabilités et ne pas essayer de les transférer à ELIA.

BOP fait référence à une étude de la CREG, qui examine l'impact du vent sur les heures de fonctionnement de la capacité de pointe, et demande s'il est possible de se pencher sur ce point dans cette étude. Le Président du WG Balancing répond qu'il en discutera avec les collègues.

La FEBELIEC indique que les études d'ELIA ne procèdent à aucun examen des prix pour ce qui est de l'adéquation, mais que celui-ci sera incontournable pour le volet de la flexibilité. Le Président du WG Balancing déclare qu'on recourra à des modèles et différents scénarios pour le volet de la flexibilité, comme on l'a fait pour le volet de l'adéquation.

## **6. WG System Operations & European Market Design (WG SO&EMD)**

Le Président du GT SO&EMD donne un aperçu de quelques réalisations et évolutions majeures au niveau européen ou régional.

### CORE CCR – FB DA/ID

Le Président du GT SO&EMD explique que cette méthodologie est cruciale pour le marché belge. Toutefois, les régulateurs n'étant pas parvenus à une décision conjointe, l'ACER devra en prendre une.

La FEBELIEC indique que cette décision de l'ACER est en contradiction avec la directive de 2016 et se demande pourquoi l'ACER a changé d'avis à ce stade (compte tenu de ses précédentes prises de position sur cette problématique). ELIA ne peut qu'imaginer que ce changement de vision s'est opéré sous la pression politique.

### CWE region – DA/AT split

La FEBELIEC demande si le coût d'une infrastructure donnée (par exemple les PST belges) peut être récupéré auprès de l'Allemagne, pratique qui existe d'ailleurs dans d'autres pays pour les grands projets d'infrastructure (PCI). Le Président du GT SO&EMD indique qu'ELIA continue à se focaliser sur l'élimination de ces loop flows.

### SPAIC NemoLink

Le Président du GT SO&EMD signale que les résultats de l'analyse SPAIC (basée sur 12 jours SPAIC) sont consultables sur le site Web. Le Président souligne en outre que NemoLink a un impact positif sur l'import maximal entre la Belgique et la France. Il convient toutefois d'apporter une nuance, car au cours de ces 12 jours, il y avait aussi 2 jours avec des pics de prix, qui peuvent donner une fausse idée du prix.

La FEBELIEC répond qu'on ne doit pas minimiser cet impact, car ces jours où les prix étaient plus élevés sont bel et bien arrivés.

### SPAIC ALEGrO

La FEBELIEC demande ce qu'il en est de l'analyse SPAIC pour ALEGrO. Le Président du GT SO&EMD indique que, pour le projet ALEGrO, il est encore trop tôt pour procéder à des analyses et tirer des conclusions. Mais on y reviendra certainement plus tard.

### Implémentation code de réseau E&R

Plusieurs consultations publiques ont débuté en septembre. Elles sont à présent terminées et, le 18 décembre 2019, les propositions nécessaires (dont, par exemple, les règles de suspension des activités de marché) seront soumises en collaboration avec les autorités compétentes.

La FEBELIEC demande si les versions définitives de ces propositions seront transmises aux acteurs de marché. Le Président du GT SO&EMD répond qu'elles seront effectivement mises à disposition le plus rapidement possible.

## **7. Flow Based (FB) : 20 % de RAM minimum**

Le Président du GT SO&EMD fait le point sur l'application et les résultats de la mesure correctrice de 20 % de RAM minimum.

La FEBEG demande s'il en résulte une capacité d'importation supérieure depuis la France. Le Président répond par l'affirmative. Le Président du GT SO&EMD fait également référence à une étude menée par la CREG sur le nombre de jours avec des pics de prix depuis la division effective de la frontière germano-autrichienne, concluant que le Flow Based fonctionne correctement. INFRABEL demande si les courbes d'offre sur BELPEX ont été examinées dans ce cadre. Le Président du GT SO&EMD confirme que c'est bien le cas dans cette étude de la CREG, dans laquelle on peut voir que le prix augmente en effet, mais nettement moins que prévu.

Enfin, le Président de la réunion plénière répète qu'ELIA reviendra régulièrement sur les développements relatifs au fonctionnement du marché FB et en rendra compte au Users' Group, ainsi qu'au WG SO&EMD.

## **8. Internet of Energy (IoE)**

Le Président du WG BG explique la vision d'ELIA, qui consiste à privilégier le client dans l'intérêt de la communauté. Et ce, afin qu'il puisse capter sa flexibilité et réagir aux signaux de prix dans les meilleures conditions.

Il importe à cet égard d'opérer une distinction entre deux axes : un axe horizontal qui façonne le système électrique européen, et l'axe vertical sur lequel ELIA mettra l'accent à court terme et qui, il faut le dire, nous met face à un changement de taille dans le système électrique.

Quant à cet axe vertical, l'accent sera mis sur 3 grands éléments constitutifs :

- la nécessité, pour les acteurs de marché, d'échanger des données en temps réel ;
- un cadre à définir sur le plan légal pour l'échange de ces outils (RGPD et protection de la vie privée) ;
- avec des solutions apportées par les nouvelles technologies et la digitalisation.

Comment comptons-nous y parvenir ? Le président du WG BG indique aux membres que les outils nécessaires seront conçus avec les gestionnaires de réseau de distribution. C'est d'ailleurs pourquoi ELIA a lancé l'initiative, avec eux, de créer un « sandbox ». Pour cela, nous avons lancé un appel visant à recueillir de nouvelles idées (MVP = Minimum Value Proposition ou meilleurs cas d'utilisation), lors du Stakeholders Day d'Elia, et le délai court jusqu'au 12 janvier 2019.

La FEBEG demande comment les divers projets ou idées s'intègrent les uns aux autres. Le Président du WG BG indique que la participation au « sandbox » suscite déjà un immense intérêt, mais qu'on attendra tout de même jusqu'au 12 janvier 2019 pour avoir une vue d'ensemble et ainsi voir comment on peut rassembler certaines idées. Nous n'en déciderons pas seul, bien entendu, mais avec les acteurs de marché qui se sont engagés à participer.

INFRABEL demande si l'utilisateur du réseau aura/recevra un accès direct à ces données en temps réel. ELIA répond que c'est en effet l'intention, mais que le cadre légal/régulatoire nécessaire à cette fin reste encore à définir et que, bien évidemment, l'utilisateur du réseau doit toujours marquer son accord. INFRABEL demande aussi comment cette initiative se présente par rapport à ATRIAS. Le Président du WG BG répond que les deux se complètent certainement, cette initiative n'étant pas destinée à devenir un « clearing house », de sorte que la fonction d'ATRIAS restera nécessaire.

La FEBELIEC demande si ELIA considère cette initiative comme une activité régulée et quel régulateur serait compétent à son avis : celui de l'énergie ou celui des télécoms ? Le Président du WG BG répond qu'ELIA n'a pas de solutions toutes faites, d'où l'appel à relever ce défi avec les acteurs de marché. Aux yeux d'ELIA, cependant, il s'agit d'une activité visant à appuyer et faciliter le marché, et donc d'une activité régulée. La FEBELIEC demande si une marge bénéficiaire sera dégagée sur cette activité. Le Président du WG BG précise qu'ELIA n'a nullement l'intention de développer une activité commerciale basée sur l'échange de ces données dans le cadre de ce projet.

## **9. Divers :**

### **9.1. Présentation des conclusions de l'enquête de satisfaction de la clientèle, menée en 2018, et du plan d'approche global**

Le Président du WG BG déclare que l'enquête de satisfaction de la clientèle est en cours et que les résultats seront présentés lors de la prochaine réunion plénière (en février 2019). En outre, un plan d'approche sera élaboré pour le Users' Group d'Elia afin de répondre à certaines préoccupations des acteurs de marché.

C'est pourquoi ELIA exhorte les participants à indiquer le plus clairement possible les améliorations envisageables lorsqu'ils répondent aux questions ouvertes pendant les entretiens téléphoniques (qui sont en cours).

### **9.2. Mémorandum d'Elia**

La FEBELIEC déclare avoir pris connaissance du mémorandum d'ELIA et constate qu'ELIA plaide ouvertement pour l'introduction d'un CRM. La FEBELIEC émet toutefois quelques observations à ce sujet. À commencer par le fait qu'il n'est pas prouvé qu'il existe bel et bien un besoin devant ou pouvant être comblé par un tel mécanisme. En outre, on ne tient nullement compte des critères fixés par la Commission européenne dans le cadre d'un tel CRM. La FEBELIEC est au regret de constater que nous ne ferions ainsi que nous éloigner du marché libéralisé. De plus, ce n'est pas à Elia de se positionner de la sorte sur ce point.

Si le Président de la réunion plénière respecte l'opinion de la FEBELIEC, il souhaite tout de même préciser que l'étude ELIA BESET, telle qu'elle a été réalisée en 2017, jette les bases permettant de démontrer ce besoin. Nous pensons que, d'un point de vue sociétal, il est dès lors nécessaire d'instaurer un cadre structurel capable de répondre à ce besoin et compatible avec les critères imposés par l'Europe. INFRABEL signale que le marché unique européen de l'énergie n'existe toujours pas et qu'on est même en train d'ouvrir de nouveaux marchés de capacité à l'échelle nationale. Une autre alternatif consisterait à harmoniser les marchés d'équilibrage, ce qui rendrait alors tout marché de capacité superflu. La FEBELIEC répond que la couche horizontale, telle qu'exposée dans la vision de l'IoE, sera annulée par l'introduction du mécanisme de capacité, et qu'il ne sera plus nécessaire de continuer à développer la flexibilité.

Le Président de la réunion plénière répond à son tour que cette problématique requiert une approche combinatoire : plusieurs solutions devront être combinées.

### **9.3. Feed-back de Synergrid : état des lieux C10/11**

Le représentant de SYNERGRID fait le point sur la situation relative à la révision de la prescription C10/11 aux membres de la réunion plénière. Les réactions et commentaires recueillis auprès des acteurs de marché à l'occasion des consultations publiques ont été traités là où c'était nécessaire. La version adaptée, qui s'efforçait déjà de prendre en compte les remarques des régulateurs formulée dans le cadre des exigences générales, sera soumise formellement dans les prochains jours au régulateur, lequel aura ensuite 2 mois pour se décider.



#### 9.4. Réunions plénières en 2019 – dates proposées

Une proposition de dates pour les réunions plénières en 2019 a été transmise aux membres du Users' Group.

Les dates suivantes ont été convenues lors de la réunion plénière :

- 14 février 2019 à 14h
- 9 avril 2019 à 14h
- 6 juin 2019 à 14h
- 19 septembre 2019 à 14h
- 3 décembre 2019 à 14h

\*\*\*\*